

## CODE DE CONDUITE – CODE ETHIQUE

---

Le présent code de conduite et code d'éthique formalise les valeurs et les principes qui guident les actions et les décisions de **Myriagone Conseil** et de ses collaborateurs. Il s'applique à toutes les parties prenantes, à savoir: Associés, dirigeants, employés (CDI/CDD, alternants, stagiaires) et prestataires externes agissant en notre nom.

### NOS PRINCIPES FONDAMENTAUX

---

#### 1. Intégrité et honnêteté et lutte contre la concurrence déloyale

---

Toute situation où les **intérêts personnels et/ou financiers** d'un collaborateur pourraient influencer son jugement objectif dans l'exécution de ses fonctions, doit être immédiatement signalée à la direction.

L'acceptation ou l'**offre de cadeaux**, d'invitations ou d'avantages quels qu'ils soient doit être raisonnable, de valeur nominale, et ne doit jamais influencer une décision. Les montants ou valeurs supérieurs à 50 € doivent être déclarés auprès de la direction en suivant la procédure dédiée à ce cas.

Myriagone Conseil s'engage à **respecter les règles de la libre concurrence** et s'interdit toute pratique anticoncurrentielle ou entente illicite

#### 2. Lutte contre la corruption et le trafic d'influence

---

Myriagone Conseil adopte une politique de **tolérance zéro en matière de corruption** (active ou passive) de trafic d'influence et d'extorsion.

Les **paiements de facilitation** c'est-à-dire les petites sommes versées à des personnes pour accélérer des processus sont également strictement interdits.

#### 3. Devoir de confidentialité

---

Les informations sensibles concernant les clients, les partenaires ou l'entreprise elle-même sont strictement confidentielles.

#### 4. Sécurité des données

---

Chaque collaborateur est responsable de la protection des informations qui lui sont confiées, conformément à la procédure de sécurité de l'information et conformément à la politique RGPD mise en place.

#### 5. Environnement de travail

---

Myriagone Conseil s'engage à maintenir un **environnement de travail respectueux**, exempt de toute forme de harcèlement, de discrimination ou de violence morale, physique ou sexuelle.

## 6. Égalité des chances

---

Les décisions d'embauche, de promotion et de rémunération sont fondées uniquement sur les compétences, l'expérience et la performance.

### Application et sanctions:

---

Tout manquement ou violation du présent code doit être signalé via notre dispositif **d'alerte éthique**.

Le non-respect du présent code peut entraîner des **mesures disciplinaires** pouvant aller jusqu'au licenciement, sans préjudice de poursuites judiciaires.

Une **sensibilisation** sur le présent code sera dispensée à tout nouvel entrant. Elle sera renouvelée pour l'ensemble du personnel tous les ans au mois de septembre.

**Signature** : Ophélie Laboury – Présidente  
03/03/2025



DocuSigned by:  
*Ophélie Laboury*  
20885145CA2E419...